AFFAIRES GENERALES ET POLITIQUE
GENERAL AFFAIRS AND POLICY

Doc. prél. No 7
Prel. Doc. No 7

mars / March 2011

HccH
HAGUE CONFERENCE ON
PRIVATE INTERNATIONAL LAW
CONFÉRENCE DE LA HAYE
DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

PROJETS RELATIFS AUX CONVENTIONS SUR LES ENFANTS, LES ALIMENTS, LES ADULTES, LA COHABITATION, LE STATUT DES ENFANTS ET LE DÉMÉNAGEMENT INTERNATIONAL DES FAMILLES – PROGRAMME POUR 2011 – 2012

Note établie par le Bureau Permanent

* * *

PROJECTS CONCERNING THE CHILDREN'S CONVENTIONS, MAINTENANCE, ADULTS, COHABITATION, STATUS OF CHILDREN AND INTERNATIONAL FAMILY RELOCATION – PLANNING FOR 2011-2012

Note submitted by the Permanent Bureau

Document préliminaire No 7 de mars 2011 à l'intention du Conseil d'avril 2011 sur les affaires générales et la politique de la Conférence

Preliminary Document No 7 of March 2011 for the attention of the Council of April 2011 on General Affairs and Policy of the Conference

Permanent Bureau | *Bureau Permanent*
6, Scheveningseweg 2517 KT The Hague | *La Haye* The Netherlands | *Pays-Bas*
telephone | *téléphone* +31 (70) 363 3303 fax | *télécopieur* +31 (70) 360 4867
e-mail | *courriel* secretariat@hcch.net website | *site internet* http://www.hcch.net

PROJETS RELATIFS AUX CONVENTIONS SUR LES ENFANTS, LES ALIMENTS, LES ADULTES, LA COHABITATION, LE STATUT DES ENFANTS ET LE DÉMÉNAGEMENT INTERNATIONAL DES FAMILLES – PROGRAMME POUR 2011 – 2012

Note établie par le Bureau Permanent

* * *

PROJECTS CONCERNING THE CHILDREN'S CONVENTIONS, MAINTENANCE, ADULTS, COHABITATION, STATUS OF CHILDREN AND INTERNATIONAL FAMILY RELOCATION – PLANNING FOR 2011-2012

Note submitted by the Permanent Bureau

INTRODUCTION

Ce document résume le programme de travail actuel du Bureau Permanent en matière de protection internationale de l'enfant et de droit de la famille. Constituant une mise à jour de documents présentés lors des réunions de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de 2003, 2004, 2005, 2006 et du Conseil de 2007, 2008, 2009 et 2010[1], il fixe un calendrier pour certains projets et commente les sources de financement de chacun d'entre eux (avec des renvois au Budget supplémentaire des Exercices financiers LVII – LIX (premier juillet 2011 – 30 juin 2014))[2].

Le mandat pour une grande partie du travail relatif à la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* et à la *Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants* résulte de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1980 et la mise en œuvre de la Convention de 1996, qui s'est tenue à La Haye du 30 octobre au 9 novembre 2006[3]. Réunissant 66 États, la Commission spéciale a arrêté 57 Conclusions et Recommandations, avec des incidences tant sur le Budget régulier que sur le Budget supplémentaire de la Conférence.

Plusieurs projets portant sur la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* ont été approuvés par la Commission spéciale réunie pour examiner le fonctionnement pratique de cette Convention en novembre 2000. En juin 2010, une troisième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention de 1993 a confirmé le programme de travail et approuvé de nouveaux projets[4]. Le programme de travail est financé pour partie par le Budget régulier et pour partie par le Budget supplémentaire.

Le mandat pour les travaux relatifs à la *Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille* découle des Recommandations adoptées le 23 novembre 2007 par la Vingt et unième session de la Conférence (voir Acte final de la Vingt et unième session, partie C) et des Conclusions et Recommandations de la Commission spéciale sur la mise en œuvre de la Convention Recouvrement des aliments de 2007 et du Protocole de 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires (10 – 17 novembre 2009). Ce travail est financé pour partie par le Budget supplémentaire et pour partie par le Budget régulier.

---

[1] Voir Doc. prél. No 5 de février 2010 à l'intention du Conseil d'avril 2010 sur les affaires générales et la politique de la Conférence, accessible sur le site Internet de la Conférence, à l'adresse < www.hcch.net >, sous les rubriques « Travaux en cours » puis « Affaires générales ».

[2] Voir « Exercices financiers LVII-LIX (premier juillet 2011 – 30 juin 2014), Budget supplémentaire et Exposé des motifs. 1re partie : Projets spéciaux et dépenses », Doc. prél. No 9 A de mars 2011 et « Exercices financiers LVII-LIX (premier juillet 2011 – 30 juin 2014), Budget supplémentaire et Exposé des motifs. 2e partie : Centre international d'études judiciaires et d'assistance technique », Doc. prél. No 9 B de mars 2011, tous deux établis à l'intention du Conseil de 2011 sur les affaires générales et la politique de la Conférence.

[3] Voir « Conclusions et Recommandations de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* et la mise en œuvre de la *Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants* (30 octobre – 9 novembre 2006) », accessibles sur le site Internet de la Conférence, à l'adresse < www.hcch.net >, sous les rubriques « Espaces spécialisés » puis « Espace Enlèvement d'enfants ». Le mandat initial pour certains projets résulte de précédentes réunions de Commissions spéciales. Voir, notamment, les « Conclusions et Recommandations de la Quatrième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* (22 – 28 mars 2001) », également accessibles sur le site Internet de la Conférence.

[4] Voir « Conclusions et Recommandations de la Troisième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (17 – 25 juin 2010) », également accessibles sur le site Internet de la Conférence, à l'adresse < www.hcch.net >, sous les rubriques « Espaces spécialisés » puis « Espace Adoption ».

L’essentiel du programme de travail présenté dans la première partie de ce document résulte de conclusions et d’instructions précises formulées lors des réunions des Commissions spéciales. La deuxième partie renvoie à trois documents donnant des informations complémentaires sur l’assistance technique et les formations dispensées dans le cadre des Conventions sur les enfants.

PARTIE I

CONVENTION DE LA HAYE DU 25 OCTOBRE 1980 SUR LES ASPECTS CIVILS DE L'ENLÈVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS
et
CONVENTION DE LA HAYE DU 19 OCTOBRE 1996 CONCERNANT LA COMPÉTENCE, LA LOI APPLICABLE, LA RECONNAISSANCE, L'EXÉCUTION ET LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE ET DE MESURES DE PROTECTION DES ENFANTS

Mise en œuvre des Conclusions et Recommandations de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1980 et la mise en œuvre de la Convention de 1996[5] (octobre / novembre 2006)
et
préparatifs de la Sixième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention de 1980 et de la Convention de 1996 (première et deuxième parties, 2011 et 2012)

1. Élaboration de Guides de bonnes pratiques, de Manuels et de Listes récapitulatives relatifs aux Conventions de 1980 et 1996

a) Convention de 1980 :	
Première partie (Pratique des Autorités centrales) Deuxième partie (Mise en œuvre) Troisième partie (Mesures préventives) Quatrième partie (Exécution) Principes généraux et Guide de bonnes pratiques en matière de contacts transfrontières relatifs aux enfants Cinquième partie (Médiation)	Les quatre premières parties ont été publiées et diffusées en anglais, en français et en espagnol. Il en va de même des Principes généraux. La troisième partie et les Principes généraux ont été traduits en arabe. L'ensemble (les quatre premières parties et les Principes généraux) devrait être publié en anglais, en français, en espagnol et en arabe d'ici à la fin 2012. Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A.1.2. La quatrième partie a été publiée et diffusée en anglais et en français. La publication en espagnol est en voie d'achèvement. Voir les Conclusions et Recommandations adoptées par le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de 2008 (1er - 3 avril 2008), p. 1, 3e para. Pour plus d'informations sur la cinquième partie, voir Doc. prél. No 10 de mars 2011 à l'intention du Conseil d'avril 2011 sur les affaires générales et la politique de la Conférence. Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A.1.3.

[5] Les Conclusions et Recommandations de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1980 et la mise en œuvre de la Convention de 1996 sont accessibles sur le site Internet de la Conférence, à l'adresse < www.hcch.net >, sous les rubriques « Conventions » puis « Convention 28 » et « Documents relatifs au suivi pratique ». La Commission spéciale s'est réunie du 30 octobre au 9 novembre 2006. Les préparatifs généraux des Commissions spéciales et les Commissions spéciales elles-mêmes sont financés par le Budget régulier de la Conférence. L'interprétation en espagnol durant la Commission spéciale et la traduction des documents préliminaires en espagnol ont été financées par des contributions au Budget supplémentaire.

b) Convention de 1996 :	
Liste récapitulative de mise en œuvre de la Convention de 1996	La Liste récapitulative est terminée et a été diffusée. Voir résumé dans le Doc. prél. No 5 de février 2010 à l'intention du Conseil d'avril 2010 sur les affaires générales et la politique de la Conférence.
Manuel sur le fonctionnement pratique de la Convention de 1996	Une nouvelle révision du projet de Manuel a été effectuée après sa diffusion aux Membres et aux États contractants. Le Manuel sera soumis à l'approbation de la Commission spéciale de juin 2011. Concernant la traduction du Manuel en espagnol et sa publication, voir Budget supplémentaire 2011 – 2014 partie I, A.1.3.
Principes généraux et Guide de bonnes pratiques sur les contacts transfrontières relatifs aux enfants	Voir *supra* 1 *a)*.
2. Élaboration d'un Profil des États pour les États contractants à la Convention de 1980	
Après concertation avec le Groupe de travail d'experts sur le Profil des États aux fins de la Convention de 1980, il a été décidé de conserver le Questionnaire pour les nouveaux États adhérents aux côtés du nouveau Profil des États. Il a été jugé en effet que demander à de nouveaux États contractants de compléter la totalité du Profil des États immédiatement après leur adhésion à la Convention de 1980 leur imposerait une charge trop lourde. Le Profil des États aborde la question dans son avant-propos et explique que les nouveaux États adhérents doivent compléter le Questionnaire destiné aux nouveaux États adhérents dès que possible après leur adhésion. Ils devront ensuite compléter le Profil des États dès que possible.	Recommandation No 1.1.11 de la Cinquième réunion de la Commission spéciale. En décembre 2010, après de nouvelles consultations avec le Groupe de travail d'experts, le troisième projet révisé de Profil des États a été diffusé aux Membres et aux États contractants pour consultation. Le projet a été une nouvelle fois révisé à la lumière des commentaires adressés par les États. La version définitive du Profil des États sera adressée en mars 2011 aux États contractants afin qu'ils le complètent avant la Commission spéciale.
3. Communications judiciaires directes	
	Rapport confirmé par la Cinquième réunion de la Commission spéciale[6]. Recommandation No 1.6.7 de la Commission spéciale.

[6] P. Lortie, « Rapport relatif aux communications entre juges concernant la protection internationale de l'enfant », Doc. prél. No 8 d'octobre 2006 à l'intention de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*. Accessible sur le site Internet de la Conférence, à l'adresse < www.hcch.net >, sous les rubriques « Travaux en cours » puis « Enlèvement d'enfants ».

a) Promotion de la nomination de juges au sein du Réseau international de juges de La Haye (RIJH) par la diffusion des Conclusions et Recommandations de la Conférence commune CE – HCCH de janvier 2009	En cours.
b) Gestion, mise à jour et développement de la liste des membres du RIJH	En cours.
c) Poursuite des consultations et mise en place de mécanismes pratiques et de structures pour le RIJH (notamment des réseaux régionaux)	Recommandation No 1.6.7 de la Commission spéciale. En cours.
d) Poursuite de l'inventaire des pratiques en matière de communications judiciaires directes dans des cas relevant spécifiquement de la Convention de La Haye de 1980 et de la protection internationale des enfants	Recommandation No 1.6.7 de la Commission spéciale. En cours.
e) Poursuite de l'élaboration du projet de Principes généraux relatifs aux communications judiciaires directes en vue de sa soumission à la Sixième réunion de la Commission spéciale sur la Convention de 1980	Recommandation No 1.6.7 de la Commission spéciale. En cours. Le Projet de principes généraux relatifs aux communications judiciaires directes sera examiné lors de la Sixième réunion de la Commission spéciale de juin 2011. De nouvelles consultations ou réunions d'experts pourraient être nécessaires après la Commission spéciale. Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A.1.7.
f) Étude des possibilités de mise en place d'un système de communication sécurisé pour les membres du RIJH	Recommandation No 1.6.7 de la Commission spéciale. En cours. Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A.1.7.

4.	**Médiation transfrontière en matière familiale**	
a)	Demande faite au Bureau Permanent de tenir les États informés des développements dans le domaine de la médiation dans les litiges transfrontières relatifs au droit d'entretenir un contact et à l'enlèvement[7]	Recommandation No 1.3.3 de la Cinquième réunion de la Commission spéciale. Voir Doc. prél. No 10 à l'intention du Conseil d'avril 2008 sur les affaires générales et la politique.
b)	Élaboration d'un Guide de bonnes pratiques sur la médiation dans le cadre de la Convention de 1980	Voir *supra* 1 *a)*.
c)	Groupe de travail sur la médiation dans le contexte du Processus de Malte	Pour de plus amples informations, voir Doc. prél. No 10 de mars 2011 à l'intention du Conseil d'avril 2011 sur les affaires générales et la politique de la Conférence. Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A.1.13 a) et b).
5.	**Base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT)**	
a)	Poursuite de l'expansion du droit matériel couvert par INCADAT, coopération avec les correspondants INCADAT, mise à jour et vérification continues des traductions, et développement de la page consacrée aux questions ne relevant pas de la Convention de La Haye	En cours. Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A.1.9 a).
b)	Expansion de la couverture d'INCADAT et élargissement du réseau de correspondants. Organisation d'une réunion des correspondants.	En cours. Il est envisagé de réunir les correspondants en 2012. Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A.1.9 a).
c)	Expansion d'INCADAT pour couvrir la jurisprudence en vertu d'autres Conventions de La Haye en matière familiale	Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A.1.9 b).

[7] « Étude de faisabilité sur la médiation transfrontière en matière familiale » établie par le Bureau Permanent, Doc. prél. No 20 de mars 2007 à l'intention du Conseil d'avril 2007 sur les affaires générales et la politique de la Conférence, lequel comporte en annexe la « Note relative au développement de la médiation, de la conciliation et de moyens similaires en vue de faciliter les solutions négociées entre les parties dans les contentieux familiaux transfrontières impliquant des enfants dans le cadre de la Convention de La Haye de 1980 » établie par S. Vigers, ancienne collaboratrice juridique au Bureau Permanent, Doc. prél. No 5 d'octobre 2006 à l'intention de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*. Accessibles sur le site Internet de la Conférence, à l'adresse < www.hcch.net >, sous les rubriques « Travaux en cours » puis « Enlèvement d'enfants ».

6. Base de données statistiques sur l'enlèvement international d'enfants (INCASTAT)	
– Poursuite des travaux visant à promouvoir l'utilisation du système par les Autorités centrales désignées en vertu de la Convention de La Haye de 1980	Recommandation No 1.1.18 de la Cinquième réunion de la Commission spéciale. Lancement d'INCASTAT le 28 septembre 2007. Élaboration en cours d'un formulaire permettant aux États parties de communiquer leurs statistiques sur les États non parties. Voir le Budget supplémentaire 2010 – 2011, partie I, A.1 et 6 b).
7. Système *iChild* de gestion de dossiers	
– Poursuite des efforts de promotion et de mise en œuvre du système par les Autorités centrales désignées au titre de la Convention de La Haye de 1980	Recommandation No 1.1.17 de la Cinquième réunion de la Commission spéciale. En cours avec le canadien *WorldReach Software* qui a développé le logiciel en partenariat avec la Conférence.
8. La Lettre des juges sur la protection internationale de l'enfant	
a) Consultation du Comité de rédaction ; appel à contributions ; rédaction et préparation des articles pour publication ; coordination avec l'éditeur ; gestion et mise à jour de la liste d'abonnés	Recommandation No 1.6.9 de la Cinquième réunion de la Commission spéciale. Publication semestrielle régulière. En 2010, la coopération a été renouvelée avec LexisNexis qui soutient la publication et la diffusion des exemplaires imprimés. De ce fait, début 2010, le tome XV / Automne 2009, consacré à la Conférence de Bruxelles sur les communications judiciaires directes et le développement de réseaux judiciaires, a pu être publié en version imprimée. Le tome XVI / Printemps 2010, consacré à la Troisième conférence judiciaire de Malte sur les questions transfrontières de droit de la famille, a été publié en version électronique et imprimée. Les tomes XVII et XVIII, qui seront respectivement consacrés à la Commission spéciale sur l'adoption internationale et à la Commission spéciale sur les Conventions de 1980 et de 1996, seront publiés en 2011. Voir également le point 34 pour l'Édition spéciale sur la Conférence judiciaire internationale sur le déménagement international.
b) Traduction dans d'autres langues que l'anglais ou le français	Le tome XVI et les prochains tomes devraient être publiés en espagnol et certains en arabe. Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A. 6 a) et b).

9. Élaboration de questionnaires destinés aux Membres et aux États contractants en vue de la Commission spéciale de 2011 sur le fonctionnement pratique des Conventions de 1980 et de 1996	
Questionnaire sur le fonctionnement pratique des Conventions	Voir Doc. prél. No 1 de novembre 2010 à l'intention de la Commission spéciale de juin 2011.
Questionnaire sur l'opportunité et la faisabilité d'un protocole à la Convention Enlèvement d'enfants de 1980	Voir Doc. prél. No 2 de décembre 2010 à l'intention de la Commission spéciale de juin 2011.
10. Formulaires	
Formulaire d'autorisation de sortie du territoire	Recommandation No 1.2.3 de la Cinquième réunion de la Commission spéciale. La faisabilité et l'élaboration de formulaires standards ou recommandés d'autorisation [de sortie du territoire avec un enfant] seront examinées lors de la Commission spéciale (Doc. prél. No 11 à l'intention de la Sixième réunion de la Commission spéciale de juin 2011 ; à venir).
Mise à jour du formulaire de demande de retour en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980	Recommandation No 1.1.14 de la Cinquième réunion de la Commission spéciale. À examiner lors de la réunion de la Commission spéciale (Doc. prél. No 10 à l'intention de la Sixième réunion de la Commission spéciale de juin 2011 ; à venir).
CONVENTION DE LA HAYE DU 29 MAI 1993 SUR LA PROTECTION DES ENFANTS ET LA COOPÉRATION EN MATIÈRE D'ADOPTION INTERNATIONALE **Mise en œuvre des Conclusions et Recommandations de la Troisième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention de 1993**[8] **(du 17 au 25 juin 2010)**	
11. Guide de bonnes pratiques	
a) Publication d'un Guide de bonnes pratiques No 1 sur la mise en œuvre	Des versions du Guide No 1 en chinois, en khmer, en russe et en vietnamien sont en cours d'élaboration et devraient être publiées en 2011.

[8] La Deuxième réunion de la Commission spéciale s'est tenue du 17 au 23 septembre 2005, une journée ayant été consacrée aux questions d'agrément. La Troisième réunion de la Commission spéciale s'est déroulée du 17 au 25 juin 2010, une journée ayant été consacrée à l'enlèvement, à la vente et à la traite et à l'obtention illicite d'enfants. Les Conclusions et Recommandations de ces deux réunions de la Commission spéciale sont accessibles sur le site Internet de la Conférence, à l'adresse < www.hcch.net >, sous les rubriques « Espace Adoption » puis « Commissions spéciales ». Les préparatifs généraux des Commissions spéciales et les réunions des Commissions spéciales elles-mêmes sont financés par le Budget régulier de la Conférence. L'interprétation en espagnol durant la Commission spéciale et la traduction en espagnol des documents préliminaires ont été financées par des contributions au Budget supplémentaire.

b) Établissement de la version définitive du Guide de bonnes pratiques No 2 sur l'agrément et les organismes agréés	La Troisième réunion de la Commission spéciale a examiné le projet de Guide et donné son accord de principe sur le projet présenté. Des révisions doivent être effectuées à la lumière des discussions intervenues lors de la dernière Commission spéciale. Recommandations No 4 de la Commission spéciale de 2005 et No 3 de la Commission spéciale de 2010.
c) Recueil d'informations en vue de la préparation du Guide de bonnes pratiques No 3 sur la sélection, le conseil et la préparation des futurs parents adoptifs	À effectuer en 2012. Recommandation No 10 de la Commission spéciale de 2010.
d) Recherches en vue de la préparation éventuelle de nouveaux chapitres (par ex. sur les aspects financiers et les rapports de suivi d'adoption)	En cours. Recommandation No 2 de la Commission spéciale de 2005. Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A.3.16.
e) Traduction en espagnol de nouvelles parties du Guide	Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A.3.16
12. Élaboration d'un formulaire modèle pour le consentement de l'enfant (art. 4 *d)*(3)) et de formulaires modèles ou de protocoles concernant la mise en œuvre des articles 15 et 16 de la Convention	En préparation. Recommandation No 7 de la Commission spéciale de 2005.
13. Élaboration de Profils des États	Les Profils des États complétés sont publiés sur le site Internet de la Conférence et les États sont encouragés à les mettre régulièrement à jour. Recommandations No 8 de la Commission spéciale de 2005 et No 7 de la Commission spéciale de 2010.
14. Élaboration d'un formulaire modèle concernant les rapports de suivi d'adoption	Pas de ressources disponibles. Recommandations No 18 de la Commission spéciale de 2005 et No 7 de la Commission spéciale de 2010.
15. Développement d'ICASTAT (base de données statistiques sur l'adoption internationale)	Après l'assistance d'un stagiaire de février à juillet 2010, aucune ressource n'est plus disponible pour ce projet. La Commission spéciale de 2010 a recommandé de poursuivre les consultations sur les possibilités de recueil de données statistiques par le Bureau Permanent. Recommandation No 31 de la Commission spéciale de 2010.

	Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A.3.17.
16. Tableaux indiquant pour chaque État contractant le coût de l'adoption internationale et les frais demandés aux futurs parents adoptifs	Pas de ressources disponibles pour l'instant. Recommandation No 4 de la Commission spéciale de 2010.
17. Groupe informel sur l'enlèvement, la vente, la traite et l'obtention illicite d'enfants	Le Bureau Permanent participe à ce groupe afin d'étudier l'élaboration de formes plus concrètes et efficaces de coopération entre les États pour prévenir et répondre aux cas spécifiques d'abus. Le Bureau Permanent soumettra les conclusions de ce groupe aux États contractants. Recommandation No 2 de la Commission spéciale de 2010.
18. Maternité de substitution à caractère international et adoption internationale	Le Permanent Bureau doit poursuivre l'étude des aspects juridiques, en particulier de droit international privé, entourant la maternité de substitution à caractère international. Recommandation No 26 de la Commission spéciale de 2010. Voir aussi plus loin No 33.
CONVENTION DE LA HAYE DU 13 JANVIER 2000 SUR LA PROTECTION INTERNATIONALE DES ADULTES	
19. Préparation de documents d'information	En cours.
CONVENTION DE LA HAYE DU 23 NOVEMBRE 2007 SUR LE RECOUVREMENT INTERNATIONAL DES ALIMENTS DESTINÉS AUX ENFANTS ET À D'AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE Mise en œuvre des Conclusions de l'Acte final de la Vingt et unième session, 23 novembre 2007, et des Conclusions et Recommandations de la Commission spéciale sur la mise en œuvre de la Convention, 10 – 17 novembre 2009	
20. Rapport explicatif	Publication prochaine sous forme de tiré à part avant publication dans les Actes et documents de la Vingt et unième session. Une version espagnole a également été établie. Voir Recommandation No 2 de la Commission spéciale de 2009.
21. Publication de la Liste récapitulative de mise en œuvre de la Convention Recouvrement des aliments de 2007	Fait. Version espagnole en cours d'élaboration. Voir Recommandation No 13 de la Commission spéciale de 2009. Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A.4.18.

22. Publication du Manuel pratique pour les responsables de dossiers concernant la Convention Recouvrement des aliments	Le Manuel pratique est en cours de révision à la lumière des observations reçues avant sa dernière diffusion pour commentaires. Le Manuel pratique devrait être publié en espagnol dès que les versions définitives en français et en anglais seront établies. Voir Recommandation No 6 de la Commission spéciale de 2009. Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A.4.19.
23. Poursuite des travaux du Groupe de travail sur la coopération administrative (GTCA) – Deux conférences téléphoniques	Voir Acte final. Voir Doc. prél. No 3 B de février 2010. En cours. Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A.4.20.
24. Publication des Formulaires adoptés par la Commission spéciale de novembre 2009	Voir Acte final. Voir Recommandation No 3 de la Commission spéciale de novembre 2009. La version définitive en anglais et en français des Formulaires recommandés étant établie, il est maintenant prévu de les publier en espagnol dès que possible.
25. Nouvelles réunions du Groupe de travail chargé des Formulaires (coordonné par le Bureau Permanent) – Huit conférences téléphoniques	Voir Recommandation No 4 de la Commission spéciale de novembre 2009. Suspendues jusqu'en 2012 au moins.
26. Publication du Profil des États – champ d'application obligatoire (coordonnée par le Bureau Permanent) – Finalisation du Profil des États sur Internet – champ d'application obligatoire (après la Commission spéciale de novembre 2009)	Voir Acte final. Voir Recommandation No 8 de la Commission spéciale de novembre 2009. La version espagnole du Profil des États (champ d'application obligatoire) devrait être disponible dès que la version définitive en anglais et en français sera établie. Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A.4.21 *c)*.
27. Élaboration du Profil des États – champ d'application étendu (coordonnée par le Bureau Permanent) – Quatre conférences téléphoniques – Possibilité d'une réunion physique – Extension du Profil des États sur Internet – Champ d'application étendu	Voir Recommandation No 8 et Procès-verbaux de la Commission spéciale de novembre 2009. En cours. Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A.4.21 a), b).

28. *iSupport* (système électronique de gestion des dossiers et de communication sur Internet pour le recouvrement international des aliments) – Travaux préliminaires pour établir, en concertation avec les États intéressés, les spécifications fonctionnelles et techniques du système et de sa conception – Travaux préliminaires pour définir une procédure d'appel d'offres pour le développement du logiciel – Travaux préliminaires pour définir une stratégie de financement pour l'exploitation et la maintenance du système	Voir Recommandation No 6 de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence d'avril 2006 et Recommandations Nos 14 et 15 de la Commission spéciale de 2009. En cours (sous réserve de ressources disponibles). Voir le Budget supplémentaire 2011 – 2014, partie I, A.4.32-37.
29. Préparation des documents d'information	En cours.
30. Étude de faisabilité d'un éventuel protocole à la Convention de 2007 consacré au recouvrement international des aliments destinés à des personnes vulnérables	Voir Acte final. Voir Recommandation No 11 de la Commission spéciale de 2009. Terminée. Le Bureau Permanent continuera de suivre les développements.
PROTOCOLE DE LA HAYE DU 23 NOVEMBRE 2007 SUR LA LOI APPLICABLE AUX OBLIGATIONS ALIMENTAIRES	
31. Rapport explicatif	Voir Procès-verbaux de la Session plénière de la Session diplomatique. Voir Recommandation No 2 de la Commission spéciale de 2009. Le Rapport explicatif du Protocole a été adopté en anglais et en français et sa version espagnole définitive a été établie ; il sera bientôt disponible sous forme de tiré à part avant sa publication dans les Actes et documents de la Vingt et unième session.
COHABITATION HORS MARIAGE	
32. Cohabitation hors mariage	
Suivi des développements	En cours. Voir le Doc. prél. No 11 à l'intention du Conseil d'avril 2008 sur les affaires générales et la politique.

STATUT DES ENFANTS ET MATERNITÉ DE SUBSTITUTION À CARACTÈRE INTERNATIONAL	
33. Statut des enfants et maternité de substitution à caractère international	
Préparation d'une note préliminaire succincte à l'intention du Conseil de 2011 sur les questions de droit international privé en rapport avec le statut des enfants (sauf l'adoption) et notamment la question de la reconnaissance de la filiation (Doc. prél. No 11 de mars 2011 à l'intention du Conseil d'avril 2011 sur les affaires générales et la politique)	Voir Conclusions et Recommandations adoptées par le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence (7 – 9 avril 2010) (Doc. prél. No 1 de septembre 2010 à l'intention du Conseil d'avril 2011 sur les affaires générales et la politique). Voir aussi *supra* au point 18.
DÉMÉNAGEMENT INTERNATIONAL	
34. Déménagement international	
Préparation d'une note qui servira de base aux discussions de la 2e partie de la Sixième réunion de la Commission spéciale	En cours. La réunion de 2010 du Conseil sur les affaires générales et la politique « [a pris] note de la Déclaration résultant de la « Conférence internationale judiciaire sur la relocalisation transfrontière des familles » (Washington, D.C., États-Unis d'Amérique, 23 – 25 mars 2010) ». Voir aussi l'Édition spéciale de la Lettre des juges consacrée à la Conférence judiciaire internationale sur le déménagement international (en anglais), publiée en décembre 2010.
PARTIE II	
PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE À L'APPUI D'UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DES CONVENTIONS DE LA HAYE	
Voir : – Rapport annuel 2010 ; – « Mise à jour du Plan stratégique », Doc. prél. No 3 de mars 2011 à l'intention du Conseil d'avril 2011 sur les affaires générales et la politique de la Conférence ; – « Exercices financiers LVII – LIX (premier juillet 2011 – 30 juin 2014), Budget supplémentaire et Exposé des motifs. 2e partie : Centre international d'études judiciaires et d'assistance technique », Doc. prél. No 9 B de mars 2011, établi à l'intention du Conseil de 2011 sur les affaires générales et la politique de la Conférence.	